

## PROGRAMME

Le projet du nouveau centre d'intervention à SOLEUVRE est situé dans le bas de la Scheierhaffstrooss, juste sous le mini-stade, entre la route et le chemin de fer.

Il se compose de cinq éléments:

- le bâtiment central avec la partie administrative, un centre de crise (poste de commandement), un centre d'instruction et une zone veille ainsi que les éléments techniques (chaufferie, ventilations, ascenseur, etc).
- le hall véhicules avec neuf emplacements (grande échelle, grands véhicules avec remorques ou deux véhicules moyens) dont un spécialement adapté pour le nettoyage. Chaque emplacement est équipé de raccords électriques, pression d'air et évacuation des gaz. Sont également intégrés dans ce bâtiment les sanitaires et vestiaires ( $\pm$  60 personnes) ainsi que les divers stockages placés sur une mezzanine.
- le prolongement du hall véhicules par l'ajoute de deux emplacements destinés au Groupe Radiologique qui dispose actuellement de deux véhicules et d'une remorque d'intervention. Un stockage pour le matériel ainsi qu'un dépôt de transit sécurisé et les surfaces de manœuvre extérieures complètent cette nouvelle fonction au rez-de-chaussée. Des vestiaires avec sanitaires pour 30 personnes sont prévus à l'étage, avec un double bureau permettant le travail administratif, les réunions ainsi que l'entretien des appareillages. La prise au sol de l'ensemble fait  $\pm$  430 m<sup>2</sup>.
- le hall ambulances pour deux véhicules d'intervention, séparé du hall véhicules pour des raisons d'hygiène. Ici aussi les sanitaires et vestiaires sont prévus de même que des espaces de stockage et nettoyage spécifique aux ambulances.
- les aménagements extérieurs avec une cour de service et d'entraînement et une zone pour le personnel.

Ce programme correspond à la demande effectuée par l'Administration Communale suivant le texte ci-dessous:

### A) PARTIE PERSONNEL:

Pour satisfaire aux besoins (interventions et formations) des services de secours, **le bâtiment central (administratif)** doit regrouper les pièces suivantes :

- **a) sapeurs pompiers :**
  - 1 poste de commande.
  - 1 salle de réunion servant de salle de crise.
  - 1 bureau pour le secrétariat du service d'incendie (secrétaire, caissier, fiches).
  - 1 bureau pour l'officier du service d'incendie (préparations interventions et rapports).
  - 1 bureau pour le chef de corps des sapeurs pompiers.
- **b) protection civile :**
  - 1 bureau pour le chef de centre de la protection civile.
  - 1 bureau pour le secrétariat de la protection civile (fiches d'interventions).

- **c) pièces communes :**
- bureau double, à aménager comme dortoir m/f.
- 1 archives.
- 1 bloc avec sanitaires (WC m/f) sur un niveau.
- 1 salle d'instruction pour ~100 personnes ; divisible en deux pièces, comprenant la kitchenette et le séjour.
- Partie hall/escalier avec ascenseur.
- 1 local technique.
- 1 local pour le groupe électrogène.
- 1 local de nettoyage.
- 2<sup>ème</sup> sortie ; sortie de secours pour la salle d'instruction à l'étage.
- 1 stockage pour les produits inflammables à l'extérieur.

Le nombre de **sapeurs pompiers actifs** s'élève actuellement à **65** personnes m/f.

Le nombre de **sauveteurs/ambulanciers actifs** s'élève actuellement à **53** personnes m/f (45 ambulanciers).

Le nombre de **sauveteurs actifs** s'élève à **50** personnes. Ils sont recrutés parmi les sapeurs pompiers et les ambulanciers.

Le nombre de **sauveteurs** intervenant du **groupe radiologique** s'élève à **30** personnes.

**TOTAL du personnel actif: 148 personnes.**

Il faut encore ajouter au personnel actif les **départements jeunesse** (âge de 8 à 15 ans) des sapeurs pompiers et de la protection civile. Le nombre de jeunes personnes s'élève à ~25 pour chaque département, c.à.d. ~50 personnes au total. Les départements jeunesse représentent la base de recrutement du personnel pour nos services de secours. Une formation adaptée dans les meilleures conditions est une nécessité absolue pour intéresser les jeunes gens à cette tâche (profession) très difficile. En outre il faut aussi satisfaire aux besoins de la formation continue du personnel actif dans les deux départements, qui doit se faire dans les meilleures conditions.

## **B) PARTIE VEHICULES :**

**Le hall garages** doit regrouper tous les équipements/véhicules ainsi que les vestiaires, sanitaires et stockages pour les interventions. Les deux ambulances sont à placer dans des garages séparés avec annexes pour des raisons hygiéniques.

Le nombre de **véhicules pour sapeurs pompiers** est actuellement le suivant :

- 1 KDW : Komandowagen.
- 1 ELW : Einsatzleitwagen (plans des sites et bouteilles d'oxygène de rechange).
- 3 MTW : Mannschaftstransportwagen.
- 2 TSF: Tragkraftspritzenfahrzeug.
- 1 MZF: Mehrzweckfahrzeug.
- 1 TLF 2000: Tanklöschfahrzeug 2000.
- 1 TLF 3000: Tanklöschfahrzeug 3000.
- 3 GA: Geräteanhänger.

**TOTAL : 10 véhicules et 3 remorques.**

Le nombre de **véhicules pour la protection civile** est actuellement le suivant :

- 2 RTW : Rettungswagen (ambulances).
- 1 KDW : Komandowagen.
- 2 VRW: Vorausrüstwagen (LT + Range-Rover; accidents).
- 1 RW: Rüstwagen (camion PC pour accidents).
- 1 MTW: Mannschaftstransportwagen (Etat).
- 2 GA: Geräteanhänger (Oelbinder usw).

**TOTAL: 7 véhicules (dont 2 ambulances) et 2 remorques.**

Une modernisation des équipements/véhicules dans son ensemble est envisagée pour la construction du nouveau centre d'intervention et peut se concrétiser de la façon suivante :

Les 3 MTW des pompiers seront réduits à un seul véhicule.

Les 3 GA des pompiers seront tous éliminés.

Le RW de la protection civile sera éliminé.

Les 2 GA de la protection civile seront réduits à une seule unité.

Par contre il faut ajouter comme équipement modernisé de remplacement :

-1 HTLF : Hilfstanklöschfahrzeug.

-1 WLF : Wechselladerfahrzeug avec 3 conteneurs pour remplacer le RW de la protection civile, les 2 TSF des pompiers, 3 GA des pompiers et 1 GA de la protection civile.

-1 DLK 23/12 : Drehleiter mit Rettungskorb.

Le nouveau total des véhicules pour étudier le nombre de garages du nouveau centre d'intervention est le suivant :

**Pompiers : 8 véhicules et 1 remorque.**

**Protection civile : 5 véhicules (dont 2 ambulances) et 1 remorque.**

**Groupe radiologique : 3 véhicules avec 1 remorque.**

Par conséquent, il faut prévoir 2 garages séparés pour les ambulances et 8 garages doubles pour les pompiers et le sauvetage et 2 garages pour le groupe radiologique.

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, il faut encore ajouter un lavage séparé pour le nettoyage des véhicules et des équipements après une intervention. Donc le lavage ne peut pas servir de garages pour les véhicules. Les interventions se feront 24h/24.

### **C) POSSIBILITE D'EXTENSION :**

Une extension du bâtiment central et des halls/garages est possible c.à.d :

Deux éléments du côté hall/garages du service d'incendie et du sauvetage ce qui représente 2 grands véhicules ou 4 véhicules normaux avec annexes.

Deux éléments du côté hall/garages des ambulances ce qui représente 2 ambulances avec annexes.

L'agrandissement du bâtiment central (administratif) se fera au niveau +1 sur l'extension du côté hall/garages des ambulances.

## MEMOIRE EXPLICATIF

Le projet du centre d'intervention à SOLEUVRE est destiné à regrouper en une seule infrastructure les centres actuellement installés à BELVAUX, SANEM, SOLEUVRE et EHLERANGE. Il permet également l'installation du Groupe Radiologique.

Le site retenu est situé au Scheierhaff à SOLEUVRE, en liaison directe avec les principaux axes routiers régionaux.

L'implantation retenue est difficile suite à la pente importante de la rue. De plus, le terrain est en contrebas de cette route et partiellement occupé par d'anciens remblais (voir explicatifs TR). Enfin une ligne à haute tension placée à l'arrière du terrain impose un recul arrière important ce qui rapproche les bâtiments de la rue.

Sur base de cette implantation et du programme, le projet s'est organisé de la façon suivante :

- Un bâtiment central regroupe les fonctions administratives. Il est en contact direct avec les deux zones véhicules; d'une part le grand hall pour les véhicules d'intervention et d'autre part pour les ambulances.
- La séparation de ces deux types de véhicules a de multiples raisons: dimensions différentes, exigence d'hygiène supérieure pour les ambulances, personnel différent.
- Le bâtiment central s'apparente à un bâtiment administratif classique avec bureaux, circulations et fonctions accessoires. Il reprend toutes les fonctions administratives demandées à l'exception des salles d'instructions qui sont placées sur la partie ambulances (meilleures dimensions, amélioration des volumétries générales, répartition des charges au sol).

Les parties techniques générales (chaufferie, compteurs) sont placées en sous-sol.

Un ascenseur permet l'accès aux bureaux de l'étage et aux salles d'instructions.

Ce bâtiment comprend également l'entrée principale, bien qu'un accès d'urgence soit présent pour les deux autres bâtiments (accès direct du personnel vers les vestiaires en cas d'intervention).

Le grand hall véhicules à structure béton et lamellé-collé (voir TR) reprend les véhicules d'intervention et en partie arrière les vestiaires et sanitaires du personnel ainsi qu'au-dessus de ceux-ci une grande zone de stockage répartie en neuf surfaces de  $\pm 20 \text{ m}^2$  chacune. Ainsi, tous les éléments nécessaires aux interventions sont regroupés (véhicules, personnel, matériel).

La nouvelle station de base pour le Groupe Radiologique de la Division de la Protection Civile de l'Administration des Services de secours est ajoutée au grand hall. Les véhicules utilisés par ce groupe sont similaires à ceux du Service Incendie ou de la Protection Civile. Il en est de même pour les sanitaires, vestiaires et stockage. Cette station de base trouve donc naturellement place en prolongement du grand hall. Le bureau est toutefois intégré dans ce hall afin d'être en contact direct avec le matériel et les appareillages (voir copie ci-jointe de la lettre du 13 décembre 2007 du Ministre de l'intérieur).

- La partie ambulances reprend les ambulances dans des emplacements individuels pour des questions d'hygiène avec pour chacune une zone de dégagement à l'arrière du véhicule permettant le nettoyage. Le stockage du matériel est directement accessible alors que les vestiaires hommes et femmes sont placés à l'arrière du bâtiment.
- La cour de service permet les accès ainsi que d'éventuels entraînements. Elle est dimensionnée afin de garantir les braquages des véhicules (voir plan TR). Un petit bâtiment séparé est prévu pour le stockage des produits.
- Toutes les recommandations et prescriptions prévues par la loi et les observations faites par rapport à l'avant-projet sommaire par les différentes administrations concernant la sécurité santé, l'hygiène et la protection du personnel qui occupera les bâtiments dans le futur, ont été respectées et intégrées dans l'avant-projet détaillé (voir copies ci-jointes).